

Tous unis pour + de ! bioDIVERSITÉ !

La reconquête de la biodiversité est essentielle à la préservation de nos ressources naturelles et à notre bien-être. Cette reconquête relève d'une responsabilité collective, partagée par les signataires de la présente charte. En s'engageant à mener au moins six des actions prescrites par cette charte, ils contribueront à + de biodiversité et - de pollutions, au bénéfice de nos concitoyens.

- | | |
|--|--|
| 1 Abandon de l'utilisation des produits chimiques pour l'entretien des espaces verts | 7 Plantation de haies champêtres |
| 2 Utilisation de techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts | 8 Plantation d'arbres fruitiers |
| 3 Réduction des tontes | 9 Installation d'un composteur collectif |
| 4 Réduction des arrosages et paillage des massifs | 10 Installation de nichoirs ou de mangeoires |
| 5 Plantation d'espèces locales | 11 Création d'une mare |
| 6 Plantation de prairies mellifères | 12 Réduction de la pollution lumineuse |
| | 13 Installation de murs ou de toitures végétalisés |

L'entreprise, le groupement, le gestionnaire, la collectivité

situé à et représenté par

s'engage à contribuer à la reconquête de la **bioDIVERSITÉ**

par le respect des prescriptions de la présente charte.

Date Signature